

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1344

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« poursuite d'un projet parental »

les mots :

« naissance d'un enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un enfant à naître n'est pas un "projet".